

C O P A

Orig. : allemand

DISCOURS DU PRESIDENT

A

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DUSSELDORF, 23 et 24 NOVEMBRE 1967

Mesdames, Messieurs,

Depuis le 1er juillet 1967, le Marché Commun est entré en vigueur pour une série de produits agricoles.

Le mois dernier, les prix communs d'un certain nombre de ces produits agricoles ont été fixés pour la seconde fois déjà.

La politique agricole commune est maintenant une réalité tangible pour les agriculteurs des 6 pays membres.

C'est pourquoi, le moment me semble venu de tracer un premier bilan pour voir ce qui a été atteint, mais aussi ce qui doit encore être fait pour réaliser une politique agricole commune qui assure aux agriculteurs leur juste place dans la Communauté.

I. Situation générale de l'Agriculture dans les pays de la C.E.E.

Si nous jetons un regard sur l'évolution du Marché Commun, nous devons constater que beaucoup a été fait pour atteindre le but recherché d'une Communauté Economique Européenne.

Cela est vrai, tant pour les échanges de produits agricoles que pour les échanges de produits industriels; oui, le Marché Commun agricole est même sans aucun doute le plus avancé.

Les **prix** agricoles sont pour ainsi dire totalement harmonisés, bien que ce soit à un niveau insuffisant, et seule l'harmonisation des coûts et des conditions de concurrence connaît un retard sur l'évolution générale.

Et surtout, une Communauté de plus de 180.000.000 d'Européens est née, entre lesquels les guerres, qui ont pendant des siècles coûté des millions de victimes, sont aujourd'hui impensables.

Mesdames, Messieurs,

Depuis le 1er juillet 1967, le Marché Commun est entré en vigueur pour une série de produits agricoles.

Le mois dernier, les prix communs d'un certain nombre de ces produits agricoles ont été fixés pour la seconde fois déjà.

La politique agricole commune est maintenant une réalité tangible pour les agriculteurs des 6 pays membres.

C'est pourquoi, le moment me semble venu de tracer un premier bilan pour voir ce qui a été atteint, mais aussi ce qui doit encore être fait pour réaliser une politique agricole commune qui assure aux agriculteurs leur juste place dans la Communauté.

I. Situation générale de l'Agriculture dans les pays de la C.E.E.

Si nous jetons un regard sur l'évolution du Marché Commun, nous devons constater que beaucoup a été fait pour atteindre le but recherché d'une Communauté Economique Européenne.

Cela est vrai, tant pour les échanges de produits agricoles que pour les échanges de produits industriels; oui, le Marché Commun agricole est même sans aucun doute le plus avancé.

Les **prix** agricoles sont pour ainsi dire totalement harmonisés, bien que ce soit à un niveau insuffisant, et seule l'harmonisation des coûts et des conditions de concurrence connaît un retard sur l'évolution générale.

Et surtout, une Communauté de plus de 180.000.000 d'Européens est née, entre lesquels les guerres, qui ont pendant des siècles coûté des millions de victimes, sont aujourd'hui impensables.

3 C'est une Communauté de peuples travailleurs entre lesquels les barrières douanières ont pour ainsi dire totalement disparu, où il existe pour les citoyens une libre-circulation et dans lesquels le progrès économique se développe plus rapidement qu'auparavant.

Tous les chiffres statistiques sont très explicites à ce sujet.

Ainsi, depuis 1958, les échanges de produits agricoles entre les "Six" ont presque triplé. Et cela n'a pas empêché le commerce avec les pays tiers d'augmenter de 50 %.

Les droits de douane auront complètement disparu dans quelques mois, soit près de 2 ans plus tôt que prévu à l'origine.

Si l'on part de l'hypothèse d'une détérioration semblable des différentes monnaies, le revenu individuel a beaucoup plus fortement augmenté dans la C.E.E. qu'aux Etats-Unis ou en Grande-Bretagne.

Par rapport à 1958, les prix ont augmenté de 20 % en moyenne, tandis que les revenus ont doublé. Et c'est seulement des revenus en agriculture qu'on ne peut en dire autant.

Conformément aux décisions de juillet 1966, le Marché Commun des produits agricoles doit être réalisé entre le 1er juillet 1967 et le 1er juillet 1968. Les agriculteurs des pays de la C.E.E. seront ainsi englobés dans un système de :

- organisations communes de marché,
- prix communs,
- commerce intérieur libéralisé,
- réglementations communes des importations et des exportations vis-à-vis des pays tiers,
- financement commun.

Pour une politique agricole nationale autonome il ne restera dès lors - du moins en ce qui concerne les prix et les marchés - qu'une marge très étroite.

La réalisation du Marché Commun des produits agricoles a coûté beaucoup plus de peines que celle du Marché Commun, des produits industriels.

Il ne s'agit pour ce dernier que d'un automatisme fixé dans le Traité de la C.E.E.

Dans le secteur agricole par contre, le rapprochement des politiques commerciales, des organisations de marché, des mesures de protection, des prix et des coûts a présenté des difficultés considérables.

L'évolution récente de l'agriculture dans les six pays de la CEE fait apparaître des traits fondamentaux fort concordants.

En effet, dans tous les pays membres, le nombre des exploitations agricoles et celui des personnes employées dans l'agriculture, est en régression rapide depuis des années, alors que, dans le même temps, aussi bien la production que la productivité du travail ont considérablement augmenté.

Toutefois, la part de l'agriculture dans le produit intérieur brut a diminué d'année en année et est tombée entretemps à

7,6 % en France,
8,3 % aux Pays-Bas
5,5 % en Belgique
4,2 % en Allemagne,

et en Italie elle ne se situe plus que légèrement au-dessus de 13% (13,4 %).

Cette évolution montre que l'agriculture n'a pu garder le pas ni sur la production de masse du secteur secondaire (industrie) ni sur les augmentations de prix du secteur tertiaire, parce que tout d'abord ses produits font partie des biens dont la demande est inélastique et qu'ensuite ils sont soumis à la pression des prix faussés du marché mondial.

Une fausse impression

C'est ainsi que pour un par trop grand nombre de nos concitoyens, l'impression s'est fait jour que l'agriculture est un secteur insignifiant pour l'économie nationale et en récession.

Une telle conclusion est toutefois totalement fausse et injustifiée dans son caractère de dépréciation, car - comme on l'a déjà dit - les prix agricoles n'ont pas augmenté dans la même mesure que les prix des industries de base, du charbon, du fer ou de l'acier, ou encore de l'ensemble du secteur des services.

En effet, ce n'est qu'avec ces deux secteurs que l'on peut comparer les prix agricoles à la production et non, comme c'est si souvent le cas, avec les prix des industries de produits finis, car ceux-ci ont pu - en raison de l'évolution technique révolutionnaire et des possibilités de rationalisation seulement possibles pour eux dans une telle mesure - absorber beaucoup plus facilement toutes les augmentations de coûts que toutes les productions et industries de base, y compris l'agriculture ou que le secteur tertiaire et notamment les services.

La production de masse, toujours croissante, des industries de produits finis, avec des prix restant égaux ou plus élevés, a donc augmenté automatiquement leur part au produit national.

Dans le secteur des services, on avait au moins la possibilité de répercuter toutes les augmentations de coûts sur les prix au moyen de majorations et de maintenir et d'accroître ainsi leur part au produit social.

Nous étions les seuls à ne devoir ni pouvoir le faire parce que le front unique de tous les autres ne le voulait pas.

C'est ainsi que, dans tous les pays, on en arriva à un exode rural, partiellement assez précipité.

La population rurale active passa de 17,5 millions en 1954 à 11 millions en 1965.

Dans le même temps, le pourcentage des personnes actives en agriculture par rapport au nombre total de personnes actives est tombé de 26,5 à 15 % et même dans certains pays de la C.E.E. (Allemagne, Pays-Bas, Belgique) jusque 8 ou 7 % ou moins encore et cette régression pourrait dans les prochaines années arriver progressivement à son terme.

Précisément par suite de la forte diminution du nombre de personnes employées dans l'agriculture, il est résulté, avec une production néanmoins accrue, une augmentation beaucoup plus forte de la productivité du travail en agriculture que dans presque tous les secteurs de l'économie.

Cette augmentation de productivité était jusqu'ici de plus de 5 % par an et a été particulièrement élevée en Allemagne (7 %) et en Italie (7,4 %).

L'agriculture a donc fait des efforts énormes dans tous les pays membres pour pouvoir suivre l'évolution générale et elle a essentiellement contribué par ce moyen et par la stagnation des prix à l'essor de l'économie toute entière.

Malheureusement, la majeure partie de cette augmentation de productivité, qui aurait pu normalement compenser le retard du revenu agricole, a, dans une mesure plus ou moins importante, profité à d'autres secteurs de l'économie et à d'autres catégories professionnelles, sans oublier les consommateurs.

Retard permanent dans les revenus

Malgré tous les efforts qui ont été faits, les agriculteurs n'ont pas réussi à garder le pas sur les autres catégories professionnelles dans l'évolution des revenus.

Le pourcentage des personnes actives en agriculture par rapport au nombre total de personnes actives était encore en 1965 de l'ordre de 15,2 %

Le pourcentage du revenu agricole par rapport au revenu total de la Communauté n'était par contre que de 8 %.

Il existe donc un retard global des revenus agricoles, et ce même dans les pays qui ont la plus haute productivité du travail.

Non seulement dans les pays de la Communauté, mais aussi dans presque tous les autres pays hautement industrialisés, ce retard est de 30 à 35 % et plus par rapport aux revenus comparables dans le reste de l'économie.

Cette disparité est une véritable disparité prix-coûts, en ce sens que les prix agricoles sont restés loin derrière les augmentations de coûts de l'après-guerre.

Ces augmentations de coûts persistent encore toujours; toutefois, on nous refuse sans cesse des augmentations de prix suffisantes et compensatoires, comme nous venons encore de le constater lors de la nouvelle fixation des prix par le Conseil des Ministres.

A en juger d'après la Commission, les prix payés par l'agriculture pour les moyens de production ont, entre 1963 et 1965 augmenté :

- de 9 % en Italie
- de 8 % aux Pays-Bas
- de 5 % en Allemagne et en Belgique
- de 3 % en France.

En ce qui concerne les salaires payés en agriculture dans la même période, ils ont augmenté de 20 à 23 % en Belgique, en Allemagne, en Italie et aux Pays-Bas, et de 16 % en France, soit une augmentation moyenne d'environ 10 % par an.

Aussi, l'augmentation constante de tous les facteurs de coûts et les prix agricoles à la production insuffisants sont la cause déterminante du fait que l'agriculture n'a pas pu atteindre la parité des revenus avec les autres secteurs de l'économie.

Et les augmentations de coûts des 15 dernières années ont leur origine principale dans la politique économique et tarifaire effrénée de tous les pays industriels occidentaux, qui a ruiné leurs monnaies lentement mais sûrement.

II. Politique des prix et des structures

Ces dernières semaines, la presse internationale était pleine d'articles selon lesquels les Instances communautaires voudraient renoncer au principe de base existants sur lesquels la politique agricole commune s'est fondée depuis la Résolution de Stresa, afin d'arriver par une réduction encore plus rapide du nombre des exploitations agricoles et des personnes employées dans l'agriculture à d'autres formes d'exploitation que l'exploitation familiale soit-disant dépassée.

Nous, agriculteurs européens, affirmons très clairement notre attachement à cette forme d'exploitation qu'il convient de développer et d'améliorer et qui permet aux agriculteurs toutes les possibilités d'adaptation dans le cadre du progrès économique et technique.

De plus, on a prétendu que l'amélioration des structures agricoles et surtout l'agrandissement des exploitations agricoles serait le moyen principal, voire le seul moyen de résoudre le problème de la disparité des revenus tout en réduisant les moyens de soutien d'Etat pour l'agriculture.

Toutefois, cette théorie est démentie par le seul fait que, dans les pays tiers qui ont les exploitations les plus grandes et les mieux organisées, le revenu des agriculteurs et leur niveau de vie comparés à ceux du reste de la population, sont en général encore plus insatisfaisants que chez nous, comme le montrent très clairement les problèmes qui se posent aux Etats-Unis, au Canada et en Australie.

Politique des structures, en complément ou en remplacement de la politique des prix ?

Si les déclarations faites au niveau de la C.E.E. devaient avoir pour but d'apporter le complément nécessaire à la politique agricole commune telle qu'elle a été jusqu'ici, pour améliorer ainsi la situation sociale des agriculteurs, nous ne pourrions que saluer de telles intentions.

En effet, le COPA a depuis toujours demandé avec insistance une politique agricole commune qui, outre la politique des marchés et des prix, comprenne aussi les aspects structurels et sociaux.

Si par contre, les responsables de la politique agricole au niveau de la C.E.E. et des pays membres ne devaient viser par "l'amélioration des structures agricoles" que la décimation de la grande masse des exploitations familiales, pour arriver à des exploitations de dimensions américaines ou encore plus grandes, alors nous devrions nous opposer de toutes nos forces à cet "assainissement".

Un processus de concentration trop poussé et l'élimination de la petite et moyenne propriété en agriculture - si elle était appliquée dans toutes ses conséquences - aboutirait tout aussi sûrement à la LPG (kolkhoze) que la continuation constante de la concentration dans le secteur industriel aboutit à la socialisation des entreprises.

Une coopération trop poussée des exploitations agricoles au niveau de la production comporte de grands dangers et de sérieuses difficultés, même si cette collaboration est prônée à l'heure présente par un grand nombre comme très actuelle et très moderne.

De plus, on ne peut pas oublier que l'augmentation extraordinaire des rendements et des qualités des produits est à attribuer avant tout à l'initiative privée des agriculteurs, qui fut introduite à l'époque.

Ce n'est pas encore un progrès lorsque 10 agriculteurs qui, seuls, n'ont pas pu atteindre un revenu satisfaisant, essayent maintenant de le faire ensemble, que ce soit par la mise en commun des cultures ou par l'élevage en commun.

Ce qui est déterminant, c'est seulement la question de savoir combien d'unités de main-d'oeuvre peuvent ainsi être rendues disponibles pour un emploi dans un autre secteur de l'économie;

10 En effet, partout, il ne reste plus qu'une marge très étroite pour une augmentation de la dimension de l'exploitation par une extension de la production de transformation.

De plus, toute transformation sous forme coopérative demande des investissements considérables et apporte plus de difficultés qu'on ne le pense bien souvent aujourd'hui.

Il en va tout autrement de l'utilisation en commun de machines lourdes et d'outils, qui a trouvé son expression dans les "banques de machines". Dans ce système, les machines et outils sont utilisés d'une façon optimale par les agriculteurs qui les possèdent dans leur propre exploitation et dans d'autres exploitations contre paiement ou par voie de compensation.

Il en va aussi autrement de l'achat de moyens de production et de la vente de produits agricoles. Depuis plus de 100 ans, à côté du commerce rural, les organisations coopératives nous ont soutenu dans ce domaine d'une façon remarquable.

C'est vrai aussi pour la transformation de produits agricoles par des laiteries coopératives, les sucreries, les abattoirs d'expédition, les centres d'emballages d'oeufs ou par d'autres formes d'entreprise en commun.

Il faut saluer aussi le regroupement de producteurs agricoles en groupements de producteurs, car ces derniers peuvent contribuer largement à l'amélioration de la position de marché de l'agriculture dans la mesure où ils offrent de grandes quantités; seule la coopération trop poussée au niveau de la production nous rappelle trop, à nous autres Allemands, les coopératives agricoles de production de l'Allemagne de l'Est et les kolkhozes de l'Union Soviétique et les autres pays de l'Est.

Revenus supplémentaires

Aussi, depuis un siècle et demi nous avons, en Allemagne occidentale toujours donné le conseil suivant à ceux qui ne pouvaient pas tirer un revenu satisfaisant de leurs exploitations agricoles :

11 Cherchez un emploi principal ou un emploi d'appoint dans les autres secteurs de l'économie, mais conservez votre propriété et continuez à l'exploiter plus extensivement que vous ne l'avez fait jusqu'à présent.

Depuis lors, ce conseil a été suivi par un si grand nombre qu'à l'heure actuelle près des deux tiers de tous les agriculteurs d'Allemagne occidentale tirent un revenu supplémentaire d'une activité non agricole.

Cette évolution est encore loin d'être terminée; au contraire, elle s'accroîtra encore plus dans la mesure où la C.E.E semble maintenant moins disposée à nous accorder des prix rémunérateurs.

Nous, agriculteurs européens, sommes en faveur d'une évolution harmonieuse de la politique agricole et de la politique économique, évolution harmonieuse dont on rencontre malheureusement encore peu de réalisations, même dans la C.E.E.

La politique visant à établir un marché commun agricole, s'est jusqu'à présent limitée presque uniquement à des questions d'organisation de marché et de prix, alors qu'il n'a presque pas encore été sérieusement question d'une harmonisation des coûts.

Si maintenant, à propos de l'orientation nouvelle de la politique agricole commune de la C.E.E., il devait s'agir de remplacer une politique de justes prix par une politique des structures qui, sous le couvert d'une "amélioration des structures" viserait à une décimation ou à une élimination des exploitations familiales, alors nous ne pourrions que nous y opposer de la façon la plus ferme.

Une politique des prix basée sur les coûts a la priorité

Cependant, il nous semble à peine croyable que l'on veuille renoncer à une politique des prix basée sur les coûts au moment même de sa mise en application.

Si nous ne voulons pas accorder à la politique des structures une place prioritaire dans la politique agricole, c'est notamment parce qu'elle représente une tâche à très long terme qui - si on veut la réaliser sérieusement - coûte plus d'argent que ce que les 6 pays membres pourraient rassembler à cette fin dans les prochaines 30 à 40 années, et parce que c'est une tâche dont personne ne peut prédire si le but que l'on s'était posé initialement est encore souhaitable à la fin ou s'il n'est plus valable.

La politique des structures n'est pas un remède miracle pour améliorer les revenus agricoles, mais elle ne fait que déplacer le problème central de la disparité des revenus.

C'est une politique de promesses et de consolations.

Leur réalisation exige toutefois une politique des prix qui permette aux agriculteurs de former leur capital propre nécessaire à cette fin, de payer des intérêts pour les crédits et de rembourser ces derniers.

C'est pourquoi nous revendiquons de droit, aussi bien une amélioration des structures agricoles qu'une politique de prix conformes aux coûts.

III. Politique des prix

Où en sommes-nous actuellement avec cette politique équitable des prix ?

Nous ne le savons plus.

Le COPA demande déjà depuis longtemps que les décisions des instances communautaires en matière de prix agricoles se fondent sur un rapport annuel sur la situation économique des exploitations agricoles et sur la situation sociale des agriculteurs dans la C.E.E.

Ce rapport doit fournir les éléments objectifs de jugement qui permettent de fixer les prix de telle sorte qu'il soit tenu compte à la fois de l'évolution des coûts de production et de l'amélioration des revenus agricoles, absolument insuffisants, ainsi que de l'orientation à donner à la production. ./.

Nous regrettons qu'il n'ait pas été possible à la Commission - pour des raisons de temps et pour d'autres motifs - de présenter un tel rapport au Conseil des Ministres avant la fixation des prix pour la campagne 1968/69.

Malgré cela, lors de la fixation des prix pour la campagne 1968/69, les instances communautaires auraient dû tenir compte des données disponibles en ce qui concerne l'évolution des coûts de production et de la situation des revenus en agriculture par rapport aux revenus des autres catégories professionnelles. C'était d'autant plus nécessaire que la première fixation de prix avait essentiellement un caractère politique.

Cette fois, nous aurions raisonnablement pu espérer que la seconde fixation de prix allait davantage tenir compte des faits économiques que la première.

Mais cette attente n'a pas été exaucée.

Les demandes du COPA et les propositions du Parlement Européen

Vis-à-vis du Conseil et dans ses nombreux entretiens avec le Président MANSOLT et les autres membres de la Direction Générale de l'Agriculture, le COPA a demandé une augmentation générale des prix de 5 % pour tous les produits agricoles, pour lesquels une seconde fixation de prix était prévue, et le Parlement Européen nous a sans cesse soutenus dans cette demande.

Mais ce qu'il en sortit, ce fut uniquement un rapport de prix un peu meilleur de toutes les autres céréales vis-à-vis du prix du blé, et une amélioration des prix d'orientation pour les bovins de boucherie et les veaux de boucherie, qui nous satisfont plus que l'augmentation totalement insuffisante des prix des céréales, même si le prix d'orientation pour les bovins de boucherie fixé pour 1968/69 à 272,-DM ne correspond ni aux propositions du Parlement Européen, ni à nos vues et à nos attentes.

Mais ce qui est plus important pour nous que le niveau du prix d'orientation, c'est le prix d'intervention pour les bovins de boucherie et la certitude, qu'on fera réellement l'intervention lorsque les prix de marché descendent en-dessous du prix d'intervention.

Nous estimons que le prix d'intervention doit se situer le plus près possible du prix d'orientation, car sinon l'augmentation du prix d'orientation reste une fiction.

Consternés, déçus, aigris

Dans l'ensemble, nous sommes profondément déçus par les décisions du Conseil des Ministres du 27 octobre de cette année. En effet, nous devons constater que même les instances européennes ne sont apparemment pas disposées à fixer nos prix conformément aux augmentations de coûts qu'elles ont elles-mêmes constatées.

Tout ce que les agriculteurs d'Europe ont dû jusqu'à présent accepter dans les différents pays membres au mépris de nos intérêts justifiés, tant économiques que sociaux, semble maintenant devoir se prolonger sur le plan de la Communauté.

Mais ce serait tragique pour la paysannerie de l'Europe occidentale, elle qui, en ces dernières années, avait mis tous ses espoirs dans la Communauté Européenne pour que celle-ci sauvegarde mieux que les différents Gouvernements nationaux, ses intérêts vitaux justifiés.

Ces espoirs devront-ils maintenant être déçus après tant de sacrifices pour le marché commun agricole européen, parce que des prix agricoles rémunérateurs ne trouvent pas leur place dans l'esprit des autres secteurs de l'économie et des autres groupes de population ?

La déception de ses attentes en matière de prix, attentes qui ne correspondaient même pas aux augmentations de coûts des dernières années, et les images que se font les instances officielles et non-officielles de la structure agricole future et des dimensions recherchées de l'exploitation ont suscité partout la consternation, la déception et la colère.

Ceux qui projettent de telles images de l'avenir savent-ils ce que leur réalisation pourrait coûter et combien de temps cela durera ?

Se rendent-ils compte, quel mal ils suscitent avec de telles visions de l'avenir parmi les agriculteurs et les non-agriculteurs ?

Savent-ils que de tels slogans apportent de l'eau au moulin des dirigeants des pays de l'Est et vont pour une bonne part au devant de leurs théories ?

Le Professeur WEINSCHENK, économiste allemand réputé, a, il n'y a pas si longtemps, essayé de calculer ce que coûterait en Allemagne Occidentale une structure optimale composée principalement d'exploitations familiales, et il est arrivé à une somme située entre 120 à 150 milliards de DM.

Un aggrandissement des exploitations vers des dimensions américaines exigerait des sommes encore plus grandes.

Si, dès lors, on recherche ce que coûterait une telle restructuration pour tout le territoire de la C.E.E., on arrive à des sommes astronomiques et à la conclusion que l'on peut, il est vrai, projeter et encourager mais qu'il faut laisser la plus grande part au temps et à l'évolution naturelle, qui suit très souvent des voies toutes différentes, comme l'enseigne l'histoire des pays, des peuples et des cultures.

Toutefois, des progrès renversants dans le domaine de l'amélioration des structures ne sont possibles que si l'on utilise la plus grande partie des sommes qui sont dépensées pour des projets industriels dans les pays en voie de développement pour la modernisation des agricultures de la C.E.E.

Mais puisque l'on ne veut réduire ni ces dépenses pour les pays en voie de développement ni les dépenses pour l'armement, l'exploration de l'espace, la mise au point des fusées et la recherche nucléaire, l'amélioration des structures agricoles ne pourra avancer qu'à la vitesse de l'escargot; c'est pourquoi les abaissements de prix dans le secteur secondaire (industrie) et des prix rémunérateurs pour les secteurs primaires également (industries de base et agriculture) sont d'une importance primordiale.

IV. Politique de marché.

La recherche d'une grande conception, d'une grande projection dans la politique des structures est très exhaltante, il est vrai, mais elle n'offre pas de solution pratique à court terme aux problèmes actuels et brûlants.

L'intégration de la politique agricole dans la Communauté a trouvé principalement jusqu'ici son expression pratique dans les organisations communes de marché : elles contiennent les instruments de politique agricole à l'aide desquels l'agriculture et le marché agricole doivent être amenés à une évolution équilibrée par rapport à celle des autres secteurs de l'économie.

Par l'application des organisations communes de marché pour les fruits et légumes, les céréales, les porcs, les oeufs et volailles et les matières grasses végétales, la Communauté a assumé depuis cette année la responsabilité pour l'assurance du niveau et de la stabilité des prix, de la préférence pour la production communautaire et de l'équilibre de marché.

Nous, agriculteurs européens, rappelons le Conseil des Ministres, la Commission de la C.E.E. et les Gouvernements nationaux à cette responsabilité et nous constatons que les possibilités offertes par les organisations de marché n'ont bien souvent pas été pleinement utilisées.

(Céréales)

L'adoption retardée de l'organisation de marché des céréales pour la campagne en cours a entraîné une incertitude accrue en ce qui concerne le marché, de sorte que jusqu'à présent, les prix de marché se situent près des prix d'intervention et non du prix indicatif, comme ce devrait en fait être le cas.

Les réglementations concernant la commercialisation des céréales, la dénaturation, la régionalisation des prix et l'encouragement à l'exportation, doivent être uniformisées d'urgence.

Les possibilités d'échanges régionaux de céréales à l'intérieur de la Communauté ont été surestimées.

- 17 Nous demandons que l'encouragement de la production de qualité, c.à.d. de la production de blé de force et d'orge de brasserie, soit incorporé dans l'organisation de marché pour les céréales.

(Fruits et Légumes)

Les dispositions de l'organisation commune de marché doivent être appliquées de manière uniforme dans tous les pays membres.

Sinon, de nouvelles distorsions de concurrence se créent, comme c'est le cas pour les fruits et légumes, pour lesquels les mesures prévues de stabilisation de marché n'ont pas été appliquées, entre autres en Allemagne.

De même, il faut considérer les décisions unilatérales d'un Etat membre créant des facilités pour les importations en provenance des pays tiers comme une perturbation du marché communautaire, qui peut parfois rendre nécessaire la destruction (en un autre endroit) de fruits et légumes produits dans la Communauté.

Pour les fruits et légumes destinés à la transformation, qui représentent une grande part de la production communautaire, il faut créer des conditions qui permettent de soutenir la concurrence avec les importations en provenance des pays tiers grâce à une protection équivalente à celle des fruits frais.

(Matières grasses végétales)

Le marché des matières grasses végétales est soumis à une réglementation qui s'écarte du système adopté pour la plupart des autres produits.

Il y a eu quelques difficultés au début, en particulier lors du calcul de l'aide communautaire qui ne couvrirait pas la différence totale par rapport aux offres des pays tiers.

(Porcs)

L'agriculture de la Communauté Economique Européenne a mis de très grands espoirs sur l'extension du marché des produits animaux de transformation.

Toutefois, par suite de la mauvaise situation conjoncturelle des économies, la demande de viande, lait, et produits laitiers ainsi que d'oeufs est plus faible que prévu.

Les éleveurs de porcs de la Communauté sont très déçus par les prix de marché, actuellement très bas, par l'absence d'une préférence communautaire suffisante et par la fixation très basse du prix de base à 294,- DM/100 kg poids abattu.

Pour freiner les importations à bas prix en provenance des pays tiers, et en particulier des pays à commerce d'Etat, des prélèvements plus élevés ont été récemment fixés à deux reprises, mais cette mesure ne fut pas très efficace, car elle fut prise trop tard et les prix d'offre ont continué à être abaissés indépendamment des coûts de production.

Devant cette situation, il apparaît indispensable au COPA qu'un dépassement vers le bas des prix d'écluse par les pays à commerce d'Etat soit empêché au moyen d'un contrôle des quantités importées.

Nous attendons qu'à l'avenir il soit effectivement fait usage de la possibilité de l'intervention pour atténuer les fluctuations extrêmes de prix.

(Oeufs et volailles)

Les problèmes mentionnés ci-dessus en ce qui concerne les importations en provenance des pays à commerce d'Etat se posent également pour le secteur des oeufs et volailles. Il faudrait trouver ici des solutions semblables à celles retenues pour la viande porcine.

Jusqu'à présent, il n'a pas été appliqué de véritables mesures de stabilisation sur le marché communautaire des oeufs et volailles.

Une adaptation de la production et des importations au volume de la demande apparaît cependant nécessaire et urgente.

C'est pourquoi, il faut trouver dans ce secteur, en collaboration avec la Commission, des formes de contrôle professionnel de la production.

./.

(Viande bovine)

Les organisations communautaires de marché unique pour la viande bovine, le lait et les produits laitiers, qui doivent entrer en application en 1968, ne sont pas encore mises au point dans tous leurs détails.

Toutefois, le prix d'orientation pour la viande bovine est déjà fixé à 272,- DM/100 kg poids vif pour la campagne 1968-1969 ; il ne se situe donc qu'à 8,- DM seulement au-dessus de la limite supérieure actuelle, alors que le Parlement Européen et le COPA avaient demandé un relèvement de 16,- DM, portant ainsi le prix d'orientation à 280,- DM.

Cette demi-mesure ne permet pas d'encourager suffisamment l'orientation de la production nécessaire à long terme.

En ce qui concerne le système d'intervention, le COPA demande qu'il devienne obligatoire et que le prix d'intervention soit fixé à 96 % du prix d'orientation, avec la possibilité de commencer déjà l'intervention à un niveau situé entre le prix d'intervention et le prix d'orientation.

Les mesures visant à assurer le prix de marché communautaire doivent, pour la viande bovine également, être complétées par une réglementation des importations qui empêche un dépassement vers le bas des prix de seuil au moyen de la perception de prélèvements supplémentaires.

L'agriculture ne comprend pas que des accords séparés sur l'importation de vaches de réforme et de viande congelée doivent être conclus, alors que ceux-ci sont en contradiction avec le système communautaire de la stabilisation des prix et des marchés.

D'autre part, une véritable intégration de tout le secteur du bétail et de la viande dans la Communauté comporte nécessairement l'harmonisation des mesures de police vétérinaire et sanitaire.

20 Tant que l'harmonisation nécessaire dans le secteur de la transformation animale sur le plan de la C.E.E. ne sera pas réalisée et que des interprétations nationales différentes des directives continueront à empêcher les échanges intracommunautaires, un bon fonctionnement du marché commun pour les produits animaux ne pourra pas être atteint.

Nous exhortons les instances responsables à résoudre ces problèmes au plus vite.

(Lait)

C'est avec la plus grande attention que l'agriculture de la CEE suit actuellement l'élaboration d'une organisation commune de marché pour le lait, car ce secteur, qui représente 10 à 28 % des recettes totales de l'agriculture selon les différents pays membres, joue un rôle décisif pour l'évolution de l'ensemble des revenus agricoles, et en particulier dans les exploitations familiales petites et moyennes.

Le problème principal qui s'est posé l'année dernière a été celui de la fixation du prix indicatif commun du lait pour le stade du marché unique.

Le prix indicatif du lait pour 1968/69 a été fixé à 39 Pf/kg départ ferme pour 3,7 % de matière grasse, c'est-à-dire à 1 Pf au-dessus du niveau proposé par la Commission.

Le COPA attend à présent que la Commission de la C.E.E. prenne toutes les mesures nécessaires pour que ce prix du lait puisse être atteint en moyenne par les producteurs de lait de la Communauté.

Les mesures décidées à ce jour doivent toutefois être considérées comme totalement insuffisantes pour réaliser cet objectif.

Le COPA estime donc indispensable, en sus de l'intervention pour le beurre, une intervention pour les produits de la protéine du lait, tels que la poudre de lait écrémé, certains fromages, etc.; des propositions en ce sens sont actuellement mises au point.

La vente du lait de consommation avec une teneur supérieure en matières grasses - en République Fédérale il s'agirait d'une augmentation de 0,5 % - revêt une importance particulière pour la valorisation de la matière grasse du lait.

Une question qui reste encore ouverte est celle de la réglementation définitive du marché du lait de consommation dans la Communauté.

Il faudrait adopter ici une réglementation qui permette de réduire au maximum les coûts dans le domaine de la collecte et de la commercialisation.

De plus, il faut assurer un approvisionnement continu des consommateurs en lait de consommation à des prix équitables et d'une qualité optimale.

L'organisation commune de marché du lait de consommation ne peut représenter un pas en arrière par rapport aux réglementations nationales qui ont fait leurs preuves.

Avec la réalisation du marché commun du lait au 1er avril 1968, il faut procéder à une harmonisation des dispositions en matière de droit alimentaire et de police vétérinaire, afin que les distorsions de concurrence qui existent encore en ce domaine puissent être éliminées.

En outre, il faudrait tendre vers un rapprochement des législations commerciales et établir des normes communes pour les différents produits laitiers.

A l'heure actuelle, la Communauté a un excédent de 5 % en lait et en produits laitiers.

En vue d'assurer à l'avenir le prix indicatif commun du lait, toutes les possibilités doivent être épuisées - y compris l'encouragement à l'exportation - afin d'arriver à un équilibre entre l'offre et la demande.

(Autres produits)

Dans l'économie agricole il existe au niveau de la production une interdépendance étroite entre les différents produits et au niveau de la demande, de grandes possibilités de substitution.

Vu ces interdépendances, le COPA estime qu'il est indispensable d'appliquer, sur tout le territoire de la Communauté, des mesures communes de marché pour une série d'autres produits agricoles.

Dans nos sections spécialisées, des propositions en ce sens ont été élaborées et présentées à la Commission.

Nous attendons du Conseil des Ministres et de la Commission que pour le vin, l'alcool, les pommes de terre, les ovins, les produits forestiers, les produits horticoles non comestibles, le tabac, le houblon, le lin, le chanvre, les racines de chicorée et le miel, des organisations de marché soient décidées si possible avant le 1er juillet 1968.

En sylviculture, la situation catastrophique de l'écoulement et **des prix par suite** des lourds dégâts du vent au printemps de cette année a mis en évidence qu'une réglementation de marché dans ce secteur, comprenant des dispositions sur les importations et sur un approvisionnement continu du marché intérieur est nécessaire.

Cet aperçu des **problèmes** qui se posent dans le cadre des organisations de marché font clairement connaître la portée **et l'im-**portance des relations commerciales de la C.E.E. avec les pays tiers.

23. Relations de la C.E.E. avec les pays tiers
Les négociations du GATT

Tout d'abord, un mot sur les négociations du GATT et leurs résultats.

Au début, les négociations furent menées par certains pays tiers avec des œuillères et particulièrement les Etats-Unis posaient au début exigence sur exigence à la C.E.E. dans le secteur agricole, exigences qui ne purent être détournées que par la solidarité des pays membres et l'habileté de négociation de la Direction Générale de l'Agriculture appuyés par les Organisations agricoles et le COPA.

Les Etats-Unis et les autres pays d'Outre-mer veulent en toutes circonstances conserver et, là où c'est possible, étendre leur part sur le marché de la C.E.E., y compris pour les produits agricoles, et nos industries d'exportation ainsi que notre commerce d'importation les soutiennent pour ce faire depuis des années et ce pour des motifs de politique commerciale.

Mais si la C.E.E., regroupant les Etats membres, veut réellement devenir un marché commun, sa propre production doit avoir la préférence; c'est pour nous une exigence absolue. Aussi, nous nous réjouissons de ce que les souhaits des pays d'outre-mer en matière d'importations et de prix aient pu être largement rejetés.

L'accord céréalier conclu après de longues négociations au GATT ne contient aucun engagement pour les niveaux de prix à l'intérieur de la C.E.E.

C'est important, car la Communauté est ainsi libre dans ses décisions de prix.

Toutefois, ses instances ne semblent vouloir faire qu'un usage très modeste de cette liberté, comme nous le montrent les décisions de prix pour la campagne 1968/69.

Mais le Conseil des Ministres et les Gouvernements nationaux ne devraient pas trop abuser de la patience des agriculteurs.

On commence à s'agiter partout à cause de l'augmentation des coûts et, par rapport à ceux-ci, des prix qui deviennent de plus en plus insuffisants, et les agriculteurs protestent à juste titre contre les importations agricoles en provenance du monde entier, dont nous n'avons pas besoin dans cette mesure et qui compriment souvent nos prix en-dessous des prix de revient.

C'est pourquoi nous regrettons aussi les accords séparés qui ont été conclus dans le cadre du GATT avec l'Argentine et le Danemark.

Aide alimentaire

Moins compréhensible encore a été pour nous le long marchandage concernant l'aide alimentaire pour les sous-alimentés dans les pays en voie de développement.

Le volume total de cette aide a été fixé à 4,5 millions de tonnes de céréales, une quantité ridicule, si l'on pense aux millions d'hommes qui vivent dans la misère de par le monde et aux greniers remplis et à l'abondance dans les pays occidentaux industrialisés.

Je ne peux pas comprendre que le volume total de cette aide n'ait pas été fixé - sans longue négociation - au double ou au triple de ces 4,5 millions de tonnes de céréales, après que les Américains aient parfois à eux seuls, mis 10 à 12 millions de tonnes à la disposition de ces pays pour apaiser la faim dans le monde.

Les Etats-Unis ont ainsi donné un bon exemple à tous les chrétiens, alors que les peuples européens qui vivent eux aussi dans le bien-être se sont comportés jusqu'à présent à cet égard d'une façon très peu chrétienne, oui, on voudrait même dire, mesquine envers les peuples affamés du monde.

Et la participation actuelle à l'aide alimentaire ne témoigne pas, elle non plus, de générosité et de charité chrétienne.

Mais lorsqu'il s'agit d'exportations industrielles ou de la création d'usines, d'industrie dans le monde entier, c'est-à-dire lorsqu'il s'agit de gagner de l'argent; alors les capitaux nécessaires sont là, ainsi que les cautions nécessaires des pays et des banques; en effet, dans la plupart des cas on ne peut presque pas compter sur un paiement total des intérêts et que une amortisation complète des capitaux prêtés ou investis.

Les pays industriels sont toujours disposés à tout fournir aux pays en voie de développement - fut-ce même des armes pour s'entretuer -; mais, quand il s'agit de la faim dans le monde ils font la sourde oreille et compriment les prix et les revenus de leurs propres agriculteurs pour que ceux-ci ne produisent pas trop.

Vraiment, quel monde excellent que le nôtre !

Population mondiale et déficit alimentaire

La population mondiale augmente chaque année de près de 70 millions d'hommes et ce, principalement dans les pays où il existe déjà actuellement un déficit alimentaire.

Malgré l'augmentation de la production dans les pays en voie de développement, ce déficit s'accroîtra plutôt qu'il ne diminuera.

Par contre, les pays industriels hautement développés ont tous aussi une agriculture hautement développée et un taux d'accroissement des naissances beaucoup moins grand.

Les agriculteurs de ces régions qui, en ce qui concerne l'évolution de leurs revenus, sont restés loin en arrière de la population urbaine voudraient et pourraient produire encore plus, et ce pour l'exportation vers les pays en voie de développement.

Mais ces derniers n'ont à leur tour pas assez d'argent pour payer ces aliments.

Au cours des dernières années, je me suis déjà souvent demandé pourquoi on ne conclut pas un arrangement à ce propos pour, d'une part, mieux nourrir - en leur fournissant des aliments - et rendre ainsi plus productifs ceux qui travaillent à la construction des pays en voie de développement et, d'autre part, améliorer la situation des revenus des agriculteurs dans les pays développés.

On ferait ainsi d'une pierre trois coups. En effet, même le pouvoir d'achat des agriculteurs pour des produits industriels serait de cette manière considérablement augmenté.

Mais apparemment, les Gouvernements des pays développés, les économistes et les publicistes ainsi d'ailleurs que le reste de la population des pays industriels ne le veulent absolument pas, alors que tant d'argent est dépensé pour la recherche spatiale, la mise au point de fusées, la recherche nucléaire, l'armement et d'autres choses, et qu'il suffirait d'épargner des fragments de ces sommes pour apporter une solution satisfaisante aussi bien aux problèmes de l'augmentation du volume de la production suite à la nécessaire rationalisation et à l'augmentation de la productivité dans les pays développés, qu'à la situation nécessiteuse des pays sous-développés.

Elargissement de la Communauté

Les problèmes de l'élargissement de la Communauté des Six en une Europe plus grande seraient alors, eux aussi, moins difficiles.

Nous, agriculteurs européens, approuvons en principe l'entrée de la Grande-Bretagne et d'autres pays dans la C.E.E. et, partant, d'une Europe plus grande !

Toutefois, dans la situation dans laquelle nous nous trouvons encore actuellement, nous devons mettre en garde contre toute précipitation, car la Communauté Européenne à Six est encore loin d'être consolidée; au contraire, la réalisation du Marché Commun agricole a demandé des agriculteurs de tous les pays membres de grands efforts et de grands sacrifices que l'on ne peut plus nous imposer une seconde fois à bref délai.

Nous avons besoin maintenant d'une assez longue pause pour reprendre haleine, pour nous habituer dans l'espace agrandi qui vient d'être créé et pour accorder nos productions les unes aux autres.

La création de marchés agricoles communs n'est pas aussi simple que se l'imaginent nos industries d'exportation et trop de politiciens et de journalistes.

C'est pourquoi nous mettons en garde contre toute précipitation et nous devons attendre que le stade actuel de construction de la politique agricole commune et le système des organisations de marché, des prélèvements et des prix ne soient pas mis en péril.

Il ne peut y avoir un nouveau marchandage à propos des organisations de marché, des prélèvements et des prix et tout particulièrement pour ces derniers, vu la disparité des revenus qui existe partout, il ne peut y avoir que des révisions vers le haut.

Celui qui veut être admis comme nouveau membre dans la C.E.E. doit s'adapter au système élaboré et ne peut soulever de nouveaux et difficiles problèmes qui remettent en cause ce qui a été atteint entretemps.

Les agriculteurs anglais et leurs dirigeants sont, eux aussi, contre les précipitations.

Il serait souhaitable également que l'unification politique de l'Europe puisse être réalisée le plus tôt possible.

L'harmonisation accélérée dans tous les domaines qui influencent les coûts de production des agriculteurs et leur situation concurrentielle sur les marchés de la Communauté est d'une importance particulière pour la consolidation du Marché Commun Agricole. Cela comporte, outre la politique fiscale, la politique financière et la politique des crédits, les transports, la politique sociale et la politique commerciale.

On ne pourra jamais arriver à des conditions égales de concurrence si un gouvernement national met en oeuvre de grands capitaux pour promouvoir la production et l'écoulement de son agriculture tandis que l'autre renvoie à ses caisses soit-disant vides et n'administre que des calmants.

D'autre part, il est impossible à la longue que certains pays membres soient en matière de législation sociale et de prévoyance sociale pour les agriculteurs et leur famille tellement en retard sur les autres que l'on peut franchement parler d'une distorsion de concurrence également en ce domaine, qui appartient encore à la compétence des pays.

Du reste, on peut dire aussi de façon générale aujourd'hui que la sécurité sociale des ouvriers de l'industrie est en général plus grande actuellement que celle des agriculteurs, de leur famille et de leurs salariés.

Il apparaît aussi que la politique agricole de la Communauté se heurte à des difficultés toujours plus grandes lorsque les 6 pays membres concluent chacun pour soi des accords commerciaux, car dans la plupart des cas, il s'agit, pour les exportations, de produits industriels, alors que les importations sont souvent constituées principalement de produits agricoles qui, bien souvent, ne sont même pas nécessaires pour l'approvisionnement de la C.E.E., mais perturbent uniquement la situation de son marché.

Les relations avec les pays à commerce d'Etat

Ce problème se pose tout particulièrement en ce qui concerne les relations commerciales des pays de la C.E.E. avec les pays à commerce d'Etat.

L'évolution actuelle de ces relations commerciales peut avoir des conséquences contraires aux intérêts de l'agriculture de la C.E.E.

En effet, pour promouvoir leurs exportations de produits industriels, les pays membres accordent des crédits à long terme (actuellement : 3 à 4 milliards de dollars U.S.).

Il est à craindre que les pays de l'Est essayeront de rembourser ces crédits à un moment donné par des exportations de produits agricoles vers la C.E.E.

Il peut en résulter de la part des pays de l'Est et des industries d'exportation de la C.E.E. une forte pression sur les Etats membres, à laquelle ces derniers seront accessibles pour des motifs politiques, afin de maintenir et développer le commerce.

Cependant, de telles importations détériorent aussi bien les échanges de produits entre les pays membres que l'écoulement des produits d'autres pays tiers sur le "Marché Commun" et causent un dommage à tous les agriculteurs de la C.E.E. par la pression qu'ils exercent sur les prix.

L'augmentation des importations d'oeufs, de viande bovine et porcine et d'autres produits agricoles montre que ce n'est pas une affirmation théorique.

Elles ont fortement contribué à faire reculer la position du Danemark sur le marché de la République Fédérale et elles ont fait que même le commerce d'oeufs entre les pays de la C.E.E. a diminué plus fortement que les exportations d'oeufs des pays de l'Est.

Selon nous, les problèmes des relations commerciales avec les pays de l'Est ne peuvent être résolus d'une façon durable et valable que dans le cadre d'une politique commerciale à définir en temps opportun, ce qui suppose entre autres une harmonisation de la politique de crédit des Etats membres à l'égard de ces pays

Il nous semble également nécessaire d'élaborer un système de contingents communautaires comportant des clauses de sauvegarde, qui permette à la Communauté de bloquer les importations en cas de besoin.

Conclusions

Que nous-mêmes agriculteurs, par l'intermédiaire de nos organisations - dans ce cas particulièrement par le COPA - voulons collaborer encore plus que jusqu'à présent à l'accomplissement final et à l'orientation du marché commun agricole, cela va de soi, car nous étions et sommes toujours ceux qui sont le plus touchés par toutes les réglementations de marché et de prix; et nos principaux souhaits, à savoir : conditions de travail et revenus comparables ainsi qu'une protection sociale équivalente restent encore des problèmes non résolus.

De meilleures conditions de vie et de travail peuvent, jusqu'à un certain point, être obtenues par une formation générale améliorée, par la formation professionnelle et l'orientation de la population rurale, ainsi qu'une législation sociale et une assistance sociale suffisantes pour ceux qui travaillent dans l'agriculture.

A cela s'ajoute l'importance de toutes les améliorations des structures de marché et des structures agricoles.

Mais toutes ces mesures demandent un temps assez long pour être efficaces, et ne peuvent remplacer une politique des prix tenant compte des coûts.

On ne peut pas assez le répéter, car le temps du droit du plus fort de l'économie de marché avec haute conjoncture et sur-emploi avec une spirale des salaires et des prix dynamique, avec une inflation larvée, avec la sur-concentration et des réductions de la durée du travail, tout cela a été freiné, provisoirement, dans la plupart des pays, par des récessions.

Mais Etats et Economie essaient de rallumer les feux de la haute conjoncture pour poursuivre la course infernale des 20 dernières années.

Pour nous cela veut dire : danger de nouvelles hausses de coûts.

Nous ne sommes plus en mesure d'y faire face sans augmentations de prix correspondantes, car nous ne pouvons pas vendre éternellement de la terre, abattre du bois et faire des dettes.

C'est pourquoi, nous exigeons le rétablissement de l'équilibre rompu depuis longtemps entre nos prix et nos coûts.

Nous exigeons aussi pour nous des prix conformes aux coûts, comme c'est le cas partout et nous combattons pour notre droit à la vie bien que nous soyons aussi dans la C.E.E. une minorité.

Je termine mes propos par une citation de Paul de Lagarde :
"Celui qui n'a pas le plaisir à appartenir à une minorité, qui combat pour la vérité et qui souffre pour la vérité, celui-là ne mérite jamais de vaincre".
